



ASSOCIATION NATURISTE MORBIHANNAISE

« Les Bruyères »
9 village de Keranstumeau

56620 CLEGUER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 juin 2019

Etaient présents : Jean, Roselyne, Jean-Michel, René, Eric, Philippe, Jak

Sont excusés : Stéphane, Patrick et Martine.

Roselyne indique tout d'abord que l'abonnement du téléphone fixe de l'association, trop onéreux vient d'être résilié. Lui est substitué un abonnement à un téléphone portable « professionnel » Orange dont le n° d'appel est le suivant : 06-42-64-97-33. Les modifications seront à faire le cas échéant sur notre site internet ainsi que sur tous nos courriers.

- Situation financière à ce jour

Roselyne détaille rapidement la situation de trésorerie de notre association : Au 31/05/2019 il reste 9018 € sur le compte bancaire. Elle ajoute qu'à cette somme il faut retrancher certaines dépenses engagées mais non payées pour un montant estimé de 1400 €. Le disponible comptable de notre association s'élève aux environs de 5700 € compte tenu du prélèvement de 3000 € effectué cette année pour alimenter la réserve réservée à la réfection prochaine du toit du Home. 2 contrôleurs aux comptes sont déjà demandés pour la tenue de notre prochaine assemblée générale. En octobre prochain.

Une somme de 246 € a été budgétée pour offrir aux adhérents annuels et ponctuels la possibilité de faire du tir à l'arc certains mercredis. Christian se charge de mettre en œuvre les matériels achetés.

Il est à signaler que les denrées nécessaires à notre activités « bar » viennent d'être achetées.

Le remplissage de la citerne de gaz, la vidange de la fosse septique et la vérification des extincteurs sont aussi prévus.

- Bilan travaux

Jean remercie tout d'abord les adhérents qui ont œuvré tout au long de l'année pour améliorer notre bel espace de vie, ainsi le coordonnateur des travaux et le chargé de la communication qui a ajouté un onglet « travaux » sur notre site internet pour mieux les suivre. Il ajoute que sans ce bel élan dynamique rien n'aurait été possible. Le Président indique cependant que vu l'ampleur des tâches à accomplir les participants à ces travaux ne sont pas assez nombreux.

Philippe regrette que le nom des personnes qui ont laissé un commentaire n'apparaisse pas sur le site. René indique qu'il faut laisser un espace de liberté pour les adhérents pour mieux les respecter. Jean Michel insiste sur la nécessité d'établir un livret de maintenance pour chaque matériel de l'association ; ainsi on conservera la date des différentes opérations effectuées sur le tracteur, notamment la date des dernières révisions.

Jean souligne les belles propriétés du dernier éclairage solaire acheté. Il indique également que le produit anti-glissade qui vient d'être étalé sur le carrelage dérapant des toilettes a été efficace.

- Après la saison les priorités sont ainsi définies :

- Scellement de certaines margelles de la piscine avant mise en place des bâches
- Vérification des douches et peinture du local
- Déboisement de l'espace du Pic Vert pour le laisser respirer et l'assainir

- Contrôler le réseau électrique qui relie la piscine et Le Pélican. Jean Michel indique que certains fils qui traversent le terrain ne sont pas identifiés faute de plan général.

René est favorable au passage d'un expert dédié sur le terrain pour faire un plan de l'existant dans un souci de sécurité.

Jean Michel n'acceptant pas la proposition de René qui pour lui remet en cause son travail quitte le CA furieux en indiquant qu'il démissionnait du CA .

Les membres du CA reconnaissent utile et nécessaire cette démarche dans un souci de sécurité

Un devis sera demandé à un bureau d'études fluides.

- Passer le roto-fil autour de la piscine

- réparer la fuite hydraulique de gyrobroyeur.

Philippe souligne que la végétation est en train de gagner du terrain. A ce propos Jean indique que 3 acacias près de la piscine viennent d'être abatus pour une meilleure propreté de la piscine : Leurs feuilles mortes venaient polluer les eaux de baignade.

- Officialisation des emplacements adhérents

Ce Conseil d'Administration acte l'emplacement actuel des caravanes des adhérents. Toute demande de changement d'emplacement devra être soumise pour accord au CA.

- Destination du Pic Vert

Le Conseil d'administration estime que la destination naturelle du bâtiment « Pic Vert » est locative. En effet, en saison, selon la météo, nous manquons quelquefois de bungalows pour nos adhérents ponctuels. Afin de chiffrer le montant de ces aménagements Eric se charge de faire une estimation du coût des matériaux nécessaires.

Un délai de 2 ans semble raisonnable pour achever ces travaux de réhabilitation de ce bungalow.

- Bilan de l'hébergement des footballeurs

L'hébergement des footballeurs en avant saison ce mois ci sur notre terrain s'est bien passé et a généré une recette de 282 €. Toutefois il apparait que le nettoyage du Sterne a nécessité beaucoup de temps¹

- Gardiennage

Il apparait qu'à ce jour une semaine apparaissent sans gardien. (24 au 31 août)

- Contrôle piscine

Nous connaissons la date du premier contrôle : le 9 juillet 2019.

Afin de faciliter la tâche des accueillants un système de réglage automatique du Chlore et du PH est à l'étude pour un coût qui sera raisonné. Jean souligne qu'il y a deux circuits indépendants pour la circulation de l'eau de la piscine (2 pompes) et que la tâche pourrait s'avérer assez complexe et coûteuse

- Vie associative avant et pendant la saison

Mise au point à partir des « on dit » qui visent particulièrement le président :

Jean ayant eu écho par Philippe de « on dit » tenait à mettre ce point à l'ordre du jour.

Une rumeur circulant sur le terrain ferait état du pouvoir jugé trop prépondérant du Président et la Trésorière. Jean indique qu'il ne connaît pas la source de ces propos et qu'ils sont donc non avérés. Eric s'adressant à Philippe répond que les rumeurs ne sont certainement pas les propos de l'ensemble des adhérents mais peut être d'une ou de deux personnes. L'ensemble du Conseil d'Administration renouvelle avec force son adhésion à la politique actuelle suivie par le Président.

Le suivi des activités qui sont possibles sur le terrain en cette période d'ouverture est ainsi détaillé :

- Tir à l'arc : Christian se charge d'animer cette discipline tous les mercredis

- Apéros : tous les samedis soir comme à l'accoutumée organisés par les accueillants.
- Les soirées, repas collectifs, randonnées peuvent être organisées au fil de l'eau sans périodicité particulière.

Il est à remarquer que la responsabilité de l'association n'est pas engagée en ce qui concerne le fonctionnement de ces activités car ce n'est pas elle qui organise mais une personne physique adhérente.

Il est à noter qu'un Club de canoë s'est créé non loin des rives du Scorff et offre 10% de réduction sur ses tarifs aux adhérents de l'espace naturiste de Cléguer sur présentation d'un tampon de notre association.

- Caravanes laissées suite au décès de Régine

Le décès très brutal de Régine a laissé 2 caravanes sur son emplacement. Une de ces caravanes est très abimée et doit être évacuée. L'autre est en bon état. Cette dernière, après autorisation de sa fille et son ami revient à notre association. Il est prévu de la placer près de l'accueil pour pallier d'éventuelles difficultés de logement des accueillants ou pour être utilisé comme logement locatif d'appoint.

- Partenariat avec « Au tourisme du naturiste »

Le site internet « Au tourisme du naturisme » qui est un site de réservation en ligne de prestations de tourisme et de loisirs. Ce site est un intermédiaire entre une clientèle naturiste et des propriétaires d'activités, acceptant de privatiser dans des conditions définies, leurs espaces privés, pour permettre à cette clientèle d'évoluer à l'abri des regards extérieurs.

Ce site a accepté de nous référencer sur son site dans une démarche de communication : <https://autourismedunaturiste.fr/content/18-au-tourisme-du-naturiste-nos-partenaires>

A titre de réciprocité Jean avais demandé au webmaster Didier de bien vouloir à son tour référencer cette entreprise sur le site de l'ANM. C'est fait.

- Axes de communication

Le Comité régional de la Fédération Française de Naturisme a indiqué lors d'une de leurs réunions que les associations pouvaient éditer gratuitement un flyer recto-verso. Aussi René, Laure, Danièle, Tiphaine ainsi que Patrick se sont proposés pour réaliser ce document destiné à la promotion de notre espace naturiste. René se charge de réaliser les photos. Le coût est pris en charge par la FFN.

René s'est également porté volontaire pour s'occuper du référencement de notre association sur le site internet du département du Morbihan (tourisme).

Enfin le texte rédigé par Stéphane pour la promotion de notre espace naturiste, validé par Jean, a bien été adressé dernièrement à Jean Luc Bouland pour parution dans le prochain « naturisme Magazine ».

Jean décide pour que l'association soit mieux connue et reconnue de participer au forum des associations de Cléguer. Philippe souligne qu'il nous est possible pour des projets déterminés de solliciter des appuis sous la forme de contrat avec la mairie ou le Conseil Départemental. Jean répond que la municipalité de Cléguer ne versera à l'association qu'une maigre subvention de l'ordre de 40 €.

Enfin Jean souligne que l'un des objectifs de l'ANM est de pratiquer un naturisme convivial et collectif dans des lieux appropriés. Il fustige la position de l'APNEL (Association pour la Promotion du Naturisme en liberté) qui selon lui prône un naturisme plus individualiste dans des espaces publics.

- Remboursement des frais de déplacement à l'AG de la FFN

En l'absence du Président Jean, le vice-président et trésorier adjoint René a représenté l'ANM au sein de l'assemblée générale de la Fédération Française de naturisme qui s'est déroulée les 4 et 5 mai dernier sur le terrain de l'ANCA à PIRIAC. 2 autres adhérents se sont joints à eux, Philippe et Nathalie.

Il est décidé que les frais de restauration de ces 2 couples présents à l'assemblée générale seront pris en charge par l'ANM à hauteur de 34 € par personne. Les frais de déplacements auraient pu être remboursés pour une personne par la F.F.N sur la base d'un devis SNCF délivré un mois avant.

- Bilan de la Réunion Régionale du 16 juin sur le terrain de l'ANIV 35.

Pour faire face à une baisse drastique des licences vendues qui influe notablement sur les comptes fédéraux, La Fédération Française de Naturisme a décidé, à la majorité des voix, une augmentation de la licence à 23 € par personne comprenant une assurance plus complète souscrite auprès de la MAIF. Jean indique que cette licence lui semble onéreuse, surtout pour les adhérents ponctuels passant peu de temps sur le terrain. Le président souhaite créer en ce sens une association naturiste régionale fédérant les associations bretonnes qui le souhaitent pour un montant d'adhésion de 5 € par adhérent.

Jean souhaite laisser le choix pour l'année prochaine pour l'ensemble des adhérents annuels ou ponctuels de l'ANM pour d'adhérer à l'entité qu'ils préfèrent : association Naturiste Bretonne ou Fédération Française de Naturisme ou les deux.

Ce projet est adopté à l'unanimité en ce qui concerne les adhérents ponctuels et à la majorité de 4 avis « pour » et 2 « contre » pour les adhérents annuels.

Jean se charge de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h 30.

Jean

Jak

Président

Secrétaire